



Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault

Séance du mercredi 4 octobre 2023 à 18h
Salle Georges Brassens

Conseillers Municipaux en exercice : 29

Conseillers Municipaux présents ou représentés : 29

Date de la convocation :
28 septembre 2023

Délibération n° DCM23-10-04P16

Administration générale – Extension de desserte en transports en commun du pôle de santé des Tannes basses - Convention de partenariat avec Hérault Transports

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, Maire, Président de la séance,
M. Jean-Marie Sabatier, M. Georges Elnecape, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet et Mme Véronique Delorme, Adjoints,

M. Georges Bélart, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, M. Jean Garcia, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, Mme Claudine Soulairac, M. Laurent Dô et M. Michel Vullierme, Conseillers municipaux,

Absents :

Mme Isabelle Le Goff, M. Jean-Luc Barral, M. Jean-Jacques Pinet, Mme Louise Jaber, Mme Catherine Klein, M. Patrick Javourey, Mme Rosemay Crémieux, M. Stéphane Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Paquita Médiani et M. Salvador Ruiz

Procurations :

Mme Isabelle Le Goff à Mme Michèle Guibal
M. Jean-Luc Barral à M. Gérard Bessière
M. Jean-Jacques Pinet à M. Georges Bélart
Mme Catherine Klein à M. Jean-Marie Sabatier
Mme Louise Jaber à Mme Joëlle Mouchoux
M. Patrick Javourey à Mme Elisabeth Blanquet
Mme Rosemay Crémieux à Mme Corinne Gonzalez
M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési
Mme Paquita Médiani à Mme Claude Blaho-Poncé
Mme Marie Passieux à M. Franck Rugani
M. Salvador Ruiz à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : M. Jean-Marie Sabatier

L'offre de santé située dans la zone des Tannes Basses est en voie de développement avec l'ouverture d'une unité de psychiatrie de jour organisée par le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Montpellier, l'installation d'un équipement d'Imagerie par Résonance Magnétique (IRM) et le déploiement d'un scanner médical dans les mois à venir.

Pour faciliter l'accès des usagers à ces nouveaux services, il est opportun de renforcer l'amplitude et la fréquence de l'offre de transports en commun entre la gare routière de Clermont l'Hérault et la zone d'activités des Tannes Basses dans le cadre d'un partenariat avec Hérault Transport.

Il est donc envisagé de mettre en place une offre de transport renforcée sur cet itinéraire, du lundi au samedi, à raison d'un passage par heure dans les deux sens entre 7h et 19h.

Cette offre renforcée pourra être déployée à compter du 1^{er} janvier 2024 dans le cadre d'une convention conclue avec Hérault Transport, dont projet ci-joint, moyennant une contribution communale de 11 500 € HT par an.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de décider la mise en place de cette extension de desserte de la zone des Tannes Basses dans les deux sens à compter du 1^{er} janvier 2024,
- d'approuver la convention ci jointe d'une durée d'un an et renouvelable deux fois par tacite reconduction,
- de dire que la dépense de 11 500 € HT sera inscrite au budget de la Commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de cette délibération.

Cette question a été présentée en Commission « Environnement et aménagement de l'espace » le 21 septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

(avec 26 voix POUR, 1 voix CONTRE [M. Patrick Javourey représenté par Mme Elisabeth Blanquet], 2 ABSTENTIONS [Mme Hélène Cinési, M. Stéphane Garcia représenté par Mme Hélène Cinési])

DECIDE de la mise en place de cette extension de desserte de la zone des Tannes Basses dans les deux sens à compter du 1^{er} janvier 2024,

APPROUVE la convention ci jointe d'une durée d'un an et renouvelable deux fois par tacite reconduction,

DIT que la dépense de 11 500 € HT sera inscrite au budget de la Commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de cette délibération.

Secrétaire de séance,



Michaël DELTOUR

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE